

» A lire lundi

SAINT-GEORGE Nous partirons sur les traces des verriers qui œuvraient dans les forêts du Jura il y a quelques siècles.

INFOS EXPRESS

Rentrées excellentes

GLAND Si les montants des charges et des recettes 2008 ne sont pas encore complètement arrêtés, le municipal des Finances Daniel Collaud a déjà pu informer le Conseil communal de Gland, jeudi soir, que les revenus fiscaux avaient été excellents. Au total, 4,9 millions de francs de plus que prévu au budget ont été encaissés, soit une augmentation de 6,6%. «Cela va nous permettre de diminuer la dette et de faire des provisions», précise Daniel Collaud. La dette par habitant, de 6600 francs, sera la plus basse depuis 1991 (excepté en 2004). Le municipal a également informé le Conseil que la commune toucherait environ 1,7 million de francs en retour de la péréquation. **Y. M.**

Compteurs à la casse

GLAND Jeudi, le Conseil communal de Gland a voté un crédit de 1,1 million de francs pour acheter et installer 1753 compteurs d'eau «nouvelle génération». Aujourd'hui, deux mois sont nécessaires pour relever - à la main - la consommation d'eau. Demain, grâce à l'électronique, il suffira d'une journée. Et le transfert des valeurs dans le système informatique communal se fera en quelques minutes. **Y. M.**

Bougy-Villars veut frapper sa propre monnaie, le bodz



INCITATION Claude Houriet considère son idée de monnaie villageoise comme une incitation à s'engager pour les affaires publiques. **BOUGY-VILLARS, LE 3 AVRIL 2009**

CIVISME

La commune se lance dans un projet de monnaie villageoise qui permettra de s'offrir des prestations auprès des artisans locaux ou de la commune.

LAURENCE ARTHUR

On ne sait pas encore si ce seront des billets ou des pièces, mais le village va créer sa propre monnaie, le bodz. Un nom dérivé de Bodzérans, désignant les habitants du village. Habitué des coups de théâtre, Bougy-Villars s'offre là une nouvelle occasion de faire parler de lui. Cette fois ce n'est pas un acte de sédition, et les francs suisses sont toujours les bienvenus pour assurer les transactions habituelles.

Le principe est inspiré des «jazz», ces pièces d'échange qui ont eu cours durant le festival de Montreux jusqu'en 2007. La commune n'a pas encore décidé de l'apparence qui prendra l'argent du village. Un concours devrait être ouvert aux artistes du coin et, peut-être, aux écoles d'art pour définir l'esthétique de ces sous pour rire.

Claude Houriet, président du Conseil général, a lancé l'idée. Pour encourager les habitants à participer aux débats de l'assemblée et à s'investir politiquement, il a d'abord proposé d'augmenter les défraiements liés au travail des commissions et à la présence des personnes assermentées lors des séances. Mais

«certains estimaient que ces fonctions n'étaient pas destinées à être payées. Alors j'ai jugé qu'il fallait considérer ces rétributions comme des récompenses. Un petit quelque chose avec un côté ludique qui se dépense à l'interne», explique le président, ancien trublion de l'assemblée. Et son idée a été acceptée (*lire ci-dessous*).

Pour ceux qui s'engagent

La récompense en question sera donc distribuée exclusivement aux membres du Conseil général (40 bodzs par séance), ainsi que comme défraiement du président et de la Municipalité. Cette monnaie permettra d'acheter des biens auprès des artisans du village, des commerces et de l'auberge, qui l'échangeront contre de vrais sous à l'administration communale. «Pour l'instant, nous n'avons pas été mis au courant. J'attends

qu'on vienne m'en parler. C'est une bonne idée mais, à côté, on se bat surtout pour le parking», réagit Denise Cauderay, patronne de l'auberge. «Dommage que nous n'ayons pas été informés avant pour se sentir impliqués», constate Tristan, le chocolatier.

Les vigneronnes sont plutôt favorables, beaucoup sont aussi membres du Conseil général. «Je ne vois pas d'inconvénient, si cela peut aussi motiver des personnes. On parle d'inclure l'Ecole de golf du Signal-de-Bougy ou d'autres prestations du site», se réjouit Georges-Claude Blanchard. Mais là aussi, les contacts n'ont pas encore été établis.

Les bodzs pourront également servir à louer la salle villageoise, à acheter le vin et le bois communaux. Un remède contre la crise? On ne sait pas s'ils pourront être utilisés pour payer des taxes communales! ■

Des récompenses non négligeables

Combien de bodzs pourront dépenser les conseillers généraux chez le chocolatier? Pas mal, puisque la présence à une séance rapporte 40 bodzs (soit 40 fr.), depuis la décision d'augmenter le défraiement. La différence sera versée rétroactivement au 1er janvier: de quoi se faire un bon repas également. Quant aux membres des commissions permanentes, ils reçoivent 500 bodz de forfait annuel auquel s'ajoutent 10 bodz par heure de séance. «Vous ne payez pas votre femme de ménage, vous?» justifie Claude Houriet.

En comparaison, les conseillers communaux de Nyon et de Morges reçoivent 20 francs par séance. A Buchillon, une commune qui présente le même profil socio-économique que Bougy-Villars, ils ne touchent rien, si ce n'est un repas annuel - mais à Bougy aussi, les conseillers ont droit à une fondue. A Lussy-sur-Morges, autre commune à Conseil général, la solde par séance s'élève à 12 francs.

Ces largesses suffiront-elles à faire oublier aux citoyens bodzérans le climat parfois détestable des débats. A voir... **L. AUR**

Désaccords sur une piste pour piétons et cyclistes

MONNAZ

La présentation publique d'un projet de cheminement a suscité de vives réactions.

A la base, l'idée est simple: créer une piste en bord de route permettant aussi bien aux piétons qu'aux cyclistes de gagner Monnaz depuis Marcelin en toute sécurité. La ligne choisie n'est peut-être pas la plus directe, et elle ne paraît pas non plus la plus évidente, mais d'après l'étude d'un bureau spécialisé, elle représente un tracé favorable à la sécurité et à sa réalisation.

Des arguments qui, jeudi soir, ont largement nourri le débat. Plusieurs personnes sont même

parties en claquant la porte. «Les remarques que vous nous faites, croyez bien que nous y avons déjà réfléchi. Nous avons planché sur huit idées différentes et depuis plus de deux ans. Nous avons choisi la meilleure!» a justifié la municipale Catherine de Rivaz Gilliéron, sans réussir à freiner les ardeurs de plusieurs détracteurs.

Quelques courageux se feront tout de même applaudir en manifestant leur satisfaction. A noter que la piste cyclable en est encore au stade de projet et qu'elle devra passer par une mise à l'enquête et par des votes avant de, peut-être, voir le jour. Le montant du chantier demeure encore inconnu. **G. FL**

Après trois essais, l'école passe enfin l'examen

BASSINS

Le Conseil communal a accordé, jeudi, un crédit de 1,66 million francs pour trois classes et un logement au Battoir.

«L'école ouvrira le 1er août 2010», lançait le syndic Didier Lohri, jeudi soir. Cette assertion tenait presque du credo, tant la Municipalité veut croire à ce projet. Par deux fois déjà, elle avait dû revoir sa copie: la première version avait été jugée trop ambitieuse et la seconde trop minima-

liste. Les délais seront néanmoins respectés car un investissement inférieur à 2 millions peut sauter certaines phases d'étude et de procédure.

La nouvelle variante prévoit la démolition du Battoir, l'aménagement d'un logement de 120 m² (pourvu de deux salles d'eau selon l'amendement de la commission d'urbanisme) ainsi que la construction de trois classes et d'un préau couvert. Ce dernier pourrait, à l'avenir, être transformé en classe supplémentaire. Mais un tel besoin ne devrait pas survenir avant 2019. **A. MN**

Fin de squat rocambolesque à Chésereux



Des ouvriers commandés par le propriétaire étaient sur place pour murer les portes et empêcher les squatters d'y retourner.

JUSTICE

Interpellés le matin, puis relâchés, les occupants de la ferme du Vieux-Crêt se sont retrouvés devant des portes murées.

Méchante surprise! Alors que les squatters de la ferme du Vieux-Crêt pensaient pouvoir quitter la propriété à fin mai, la police s'est pointée, hier matin à 7 h, avec des mandats d'amener. Les gendarmes agissaient sur ordre du juge d'instruction de l'arrondissement de l'Ouest vaudois, saisi d'une plainte de la propriétaire pour violation de domicile. Cette dernière en a profité pour dépêcher sur place son représentant légal, ainsi que des agents de sécurité, des déménageurs et des maçons pour vider les lieux et murer tous les accès au bâtiment occupé depuis 2005.

A l'aurore, les gendarmes ont interpellé deux des sept occu-

pants de la ferme et les ont conduits au poste de Nyon. Après leur départ, un autre jeune, qui s'était introduit dans la maison, a été retenu par les agents de Securitas. Vers 10 heures, quatre autres squatters sont arrivés et l'un d'eux a grimpé sur le toit. Il clamait qu'il ne descendrait pas tant que ses camarades n'étaient pas libérés. «Il nous a copeusement insultés et jeté des œufs!» témoigne l'avocat de la propriétaire, Me Rodolphe Gautier.

Gros dispositif de sécurité

Revenue sur place, la gendarmerie a déployé un dispositif de sécurité, avec un bataillon de pompiers, une ambulance et un coussin gonflable pour amortir une éventuelle chute. Finalement, le squatter rebelle est descendu de lui-même, vers 11 h, et tous ont été emmenés à Nyon où le juge d'instruction les a entendus.

«Les procédés utilisés à l'encontre des squatters me paraissent



Un squatter est monté sur le toit et sur la cheminée. Ainsi perché, il a lancé des œufs sur les représentants de la propriétaire du domaine.

inadmissibles», s'est exclamé leur avocat, Me Jean Lob. Selon lui, la propriétaire, une veuve qui a l'intention de rénover la résidence pour s'y installer avec son jeune enfant, n'avait pas le droit de «faire justice elle-même» en condamnant les lieux. Car l'intervention de la police et du juge d'instruction n'avait pas pour but d'évacuer les squatters, mais de procéder à leur identification dans le cadre de la plainte pénale pour violation de domicile. Une autre procédure était en cours pour obtenir un délai de départ.

Il y a six jours, le juge de la Cour civile du Tribunal cantonal accordait un sursis jusqu'à lundi prochain pour trouver un accord. «Ce dernier prévoyait un possible départ au 31 mai, pour autant que l'identité de tous les squatters soit établie et qu'il n'y ait pas d'autres dommages à la propriété», précise l'avocat de la propriétaire. Or, n'ayant reçu de la partie adverse que des signatures par procura-

tion pour certaines personnes, la propriétaire n'a pas signé d'accord.

Nouveau coup de théâtre

Reste que les squatters, libérés en fin d'après-midi, se sont retrouvés face à des portes murées, leurs affaires empilées dehors. «On a essayé de négocier un retour dans la maison, mais les Securitas n'ont rien voulu savoir. Je ne sais pas où dormir ce soir, ni où on peut caser nos poules et nos lapins», s'inquiétait Julie, une étudiante en arts appliqués.

A 17 h, nouveau coup de théâtre. La Cour civile du Tribunal cantonal ayant été saisie d'une requête urgente de Me Lob, son président délivrait une ordonnance de mesure prévisionnelle ordonnant à la propriétaire de s'abstenir de toute intervention au Vieux-Crêt. Hier soir, les squatters espéraient ainsi pouvoir y dormir à nouveau.

MADELEINE SCHÜRCH